

Pièce 1103. — Item. est un contrat de mariage d'entre
Pierre chastellain / Lagraune et Julienne
Laboureau, passé devant M^e Jean Richard,
notaire royal, le vingt deux juillet mil sept
cent vingt et un. Contrôlé à Poissé le quatre
aoust suivant par le sieur Poirard qui a
reçu quatre livres, seize sols. De nous coteé
et paraphé par les lettres K K K K. cy K K K K.

— Item. Est un contrat de mariage en parchemin
entre Denis Gasse et Loüise chastellain
passé devant M^e Laurent Baudueau, notaire
royal le septième jour de février mil sept cent
trente cinq. Contrôlé et usimé à Poissé
le vingt et un février. De nous coteé et
paraphé par les lettres L L L. cy L L L.

— Item. Sont six pièces attachées ensemble qui
sont, une en pièce d'une ff^{on} du sieur Jacques
Pelletier pour médicament et voyages, en date
du vingt quatre janvier mil sept cent quarante six;
quatre signés Bideauet, prestre procureur
du chapitre St Pierre de Saumur; l'une en
date du vingt juillet mil sept cent quarante,
l'autre du six octobre, mil sept cent quarante
trois; l'autre du douze du même mois et
an. l'autre du vingt huit novembre mil sept
cent quarante quatre; et la sixième est du
sieur Michel CHARTRAIN pour les farines
dues de Villeneuve en date du seize aout
mil sept cent soixante et un. Totales de nous :/.

extrait de l'inventaire Chastellain, curé de
Deuze établi par Gany, notaire à Deuze,
en 1774.

~~Elieus~~ 